

## 15.—Statistique sommaire des hôpitaux fédéraux, 1952

Détail	Ministère des Affaires des anciens combattants	Ministère de la Défense nationale	Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social		Total
			Service de santé des Indiens	Quarantaine, immigration, marins malades	
Hôpitaux faisant rapport <sup>1</sup> .....	18	8	10	6	42
<b>Lits—</b>					
Hôpitaux généraux.....	7,151	850	348	128	8,477
Hôpitaux pour tuberculeux.....	406	—	17	175	598
Hôpitaux pour maladies mentales.....	1,550	—	—	—	1,550
Autres.....	667	—	—	34	701
Total, lits.....	9,774	850	365	337	11,326
<b>Personnel—</b>					
Médecins salariés.....	115	52	16	9	192
Infirmières diplômées.....	1,533	121	49	51	1,754
Autre personnel.....	7,166	347	92	108	7,713
Total, personnel.....	8,814	520	157	168	9,659
<b>Installations—</b>					
Laboratoire.....	13	8	7	3	31
Radiologie.....	14	8	6	1	29
Physiothérapie.....	17	8	1	2	28
Dispensaire.....	12	8	10	3	33
<b>Mouvement des hospitalisés—</b>					
A l'hôpital au début de l'année.....	7,445	279	227	206	8,157
Admissions.....	50,543	13,528	5,450	1,507	71,028
Total, en traitement.....	57,988	13,807	5,677	1,713	79,185
Sorties.....	49,054	13,508	5,345	1,473	69,380
Décès.....	1,907	9	132	30	2,078
A l'hôpital à la fin de l'année.....	7,027	290	200	210	7,727
Naissances vivantes de l'année.....	—	—	668	—	668
Jours-malades de l'année.....	2,849,933	172,852	158,480	77,717	3,258,982
Moyenne quotidienne de malades.....	7,786.7	472.2	433.0	212.3	8,904.3
Moyenne de lits occupés.....	79.7	55.6	118.6	63.0	78.6

<sup>1</sup> Ne comprend pas un hôpital des Affaires des anciens combattants et neuf hôpitaux du Service de santé des Indiens qui sont surtout ou exclusivement consacrés au tuberculeux.

## PARTIE II.—BIEN-ÊTRE PUBLIC ET SÉCURITÉ SOCIALE\*

Au Canada, la responsabilité en matière de bienfaisance sociale incombe dans une large mesure aux provinces qui, à leur tour, en ont délégué une part importante aux municipalités. Bien que les pouvoirs constitutionnels de l'État central n'aient pas été modifiés, sauf en ce qui concerne l'assurance-chômage et les pensions de vieillesse, la participation financière du gouvernement fédéral aux versements visant à maintenir le revenu a considérablement augmenté depuis vingt ans.

Par la création, en 1944, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, l'administration fédérale s'adjoignait pour la première fois un ministère qui fait du bien-être public sa grande responsabilité. Le ministère est chargé d'appliquer les mesures fédérales de bienfaisance sociale que la loi n'attribue pas expressément à d'autres services d'État. En plus de travailler à l'avancement du bien-être social en général, la Division du bien-être social du ministère administre le programme des allocations familiales et celui de la sécurité de la vieillesse; l'élément

\* Sauf indication contraire, cette partie a été rédigée au Service des recherches, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.